

Avancement des travaux du S.I.E.G.E.

Les travaux de rénovation et d'enfouissement des lignes électriques sont prévus sur le hameau de La Folie, la mairie a pris rendez-vous avec le bureau du S.I.E.G.E. (* - voir ci-dessous), le responsable local du SIEGE, ayant constaté la vétusté des installations, propose des aides avantageuses au financement des travaux, la part municipale ne représentant qu'environ 7% du coût des travaux sur les lignes de distribution électrique, le chantier concernera aussi l'enfouissement des lignes de télécommunication, et l'installation de l'éclairage public, identique à celui du village de St Germain, un devis est attendu pour la séance du conseil de nov.2014, les travaux, selon l'accord, les priorités et les disponibilités du SIEGE, pourront commencer sur l'année 2015.

(*) - S.I.E.G.E. : Syndicat intercommunal de l'Électricité et Gaz de l'Eure

le budget de la commune

Une situation des comptes de la commune, sur la période de l'année 2014, a été distribuée en séance auprès de chaque conseillers, cette situation sera abordée à la prochaine réunion du conseil du mois d'oct.2014, vos conseillers sont disponibles pour répondre à vos questions.

L'école et le S.I.V.O.S.

L'institutrice de St Germain, Mme MARTINNEAU, a demandé, dans un but pédagogique, à utiliser le jardin potager situé derrière la salle de classe, la demande est acceptée par l'unanimité du conseil.

Plusieurs parents d'élèves ont déposés à la mairie, des courriers de réclamation sur les conditions du périscolaire, traitant du manque de qualification du personnel encadrant entraînant un risque de sécurité pour les enfants, la mairie, ne possédant pas la compétence directe, envoie par courrier au président du SIVOS, à l'académie et au responsable de la commission scolaire la CCPN – M.MASSON, la demande de disposer de personnel qualifié et compétent pour la conduite du projet péri-scolaire, les parents demandeurs recevront une réponse de la part du SIVOS.

L'élagage des arbres

La mairie rappelle à tous les habitants de la commune, leur devoir de contenir le débordement des arbres de leur jardin, de leur conserver une distance envers les câbles aériens, de ne pas les laisser envahir l'espace public, et de respecter les distances réglementaires de voisinage. La mairie prendra contact par courrier auprès des habitants concernés, et, en l'absence de réponse, se verra dans l'obligation de procéder à l'élagage réglementaire, et facturé.

Le site internet de la commune

Un site internet dédié à la commune de Saint Germain de Fresney et de la Folie, est en cours de relecture par le conseil municipal, ce site est consacré à l'information locale et à l'aide aux habitants, l'adresse internet sera diffusée dès la mise en conformité, ce site vivra avec le concours de Mme Karine OLLIVIER et M. Hervé GLORENNEC, responsables de la commission de communication.

Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin de moins de 20m²

L'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin de moins de 20m² est votée à l'unanimité.

Divers

L'enlèvement des encombrants est prévu le 29oct2014, ATTENTION – les appareils ménagers ne sont pas enlevés.

Précaution – la mairie informe qu'il n'existe pas d'enquête en cours par l' EDF, ni sur la recherche des termites, les appels téléphoniques dans ce sens sont frauduleux.

Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu en novembre 2014

Mairie – réunion du conseil municipal du 19sept2014

Ordre du jour :

- Décision modificative des travaux du lavoir
- Modification de la voirie – PVR
- Élagage des arbres
- Avancement des travaux du S.I.E.G.E.
- Point sur les nouveaux rythmes scolaires
- Nomination d'un agent de remplacement de Mme DONNY
- Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin de moins de 20m²
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h00

M. Philippe DE BROUCKER est absent – excusé.

Modification de la voirie – PVR (Prolongation de la Voirie et du Réseau)

Le débat est reporté à la séance de novembre 2014.

Les travaux du lavoir :

La restauration prise en charge par la CCPN en juillet 2014, dans le cadre d'un stage d'adolescents, concernait les façades et la toiture coté rive, un second stage, prévu l'été 2015, traitera l'intérieur et le reste de la toiture coté mare, une aide à la logistique accordée par la mairie est votée en séance, pour un montant de mille euros.

Entretien des locaux – agent territorial :

M. le Maire propose d'engager Mme DUMAS en remplacement de Mme DONNY qui a quitté le village, la mission concerne l'entretien des locaux, la mission reste identique à celle des années précédentes, les conditions de rémunération seront conservées à l'identique, augmentées selon les conséquences de la réforme scolaire.

La proposition soumise à l'assemblée est acceptée à l'unanimité moins une voix,

M. DUMAS le prend pas part au vote.

Le locaux municipaux :

Le logement dans le bâtiment de la mairie, n'est utilisable en l'état pour aucun usage, une remise aux normes est obligatoire devant les réglementations, seule la première salle accessible par la cours de l'école est exploitable, elle est mise à disposition des élèves durant les activités péri-scolaires,

Les travaux de conformité concernent :

- la rénovation électrique,
- le transfert de la porte d'entrée principale,
- une rénovation de plomberie,

les devis sont attendus pour la séance du conseil de nov. 2014, M. Stéphane DUMAS, responsable de la commission des bâtiments communaux, est en charge du dossier.

Dans la salle de classe de l'école, une rénovation du circuit électrique a été opérée durant la période des congés scolaires, dans l'objectif de réorganiser l'agencement de la classe, et de garantir la sécurité des élèves.